



RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 955 DU CODE MUNICIPAL

LE 7 NOVEMBRE 2016

1. RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2015 :

La municipalité de St-Christophe d'Arthabaska complétait, en date du 31 décembre dernier, son exercice financier avec un surplus de 347 360\$ par rapport à des prévisions budgétaires équilibrées de l'ordre de 2 651 040 \$.

Le surplus accumulé est de 1 304 771\$ après affectation aux activités d'investissement de 33 770\$. Le rapport financier 2015 fut adopté par résolution le 21 mars 2016 et il est disponible à la municipalité pour consultation.

2. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2016 :

Le 14 décembre 2015, les membres du conseil adoptaient les prévisions budgétaires de 2016 qui prévoyaient des recettes et des dépenses de 2 739 312\$. Les états financiers provisoires au 31 octobre dernier indiquent un surplus de 300 000\$ après conciliation des activités d'investissement.

3. PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR L'ANNÉE 2016

Le programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2016, prévoyait des investissements de 815 627\$.

À ce jour, les dépenses autorisées se chiffrent à 733 873,25\$. Le financement de ces immobilisations est le suivant :

➤ Avec les revenus de l'année:	30 415,51\$
➤ Avec le surplus accumulé :	140 727,14\$
➤ Avec le programme TECQ :	413 002,71\$
➤ Avec le Fonds de parcs :	35 018,89\$
➤ Avec le Fonds du pacte rural et FDT	30 900,00\$

➤ Avec le programme AIRRL 83 809,00\$

4. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AU BUDGET D'OPÉRATION 2017 :

Les membres du conseil travaillent actuellement à la confection du budget 2017 et tenteront de fournir les services requis par les contribuables à un taux de taxe raisonnable.

5. PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR L'ANNÉE 2017

Pour l'année 2017, la municipalité prévoit réaliser des travaux en immobilisations qui ne devraient pas dépasser 388 168\$ financés par le surplus accumulé, les revenus de l'année, le programme TECQ et le fonds des parcs.

6. INDICATIONS QUANT À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL :

En vertu du règlement numéro 001-2013, le salaire et l'allocation de dépenses du maire pour l'année 2016 sont fixés à 18 002\$ et ceux des conseillers à 6 001\$.

7. Conclusion :

Enfin, c'est en décembre prochain, lors d'une séance du conseil municipal, que je vous présenterai officiellement le budget 2017 ainsi que le programme des dépenses en immobilisations et la taxation pour la prochaine année.

La qualité de vie de notre collectivité nous préoccupe et nous tenterons de bonifier les services auxquels la population de St-Christophe d'Arthabaska a présentement accès. Vos élus municipaux recherchent constamment le juste équilibre entre le niveau de service, la croissance de la richesse foncière et l'effort fiscal des contribuables. Le comité consultatif en environnement travaille activement à produire une politique environnementale pour notre municipalité. J'invite toute la population à participer à la consultation publique qui aura lieu avant le dépôt final de la Politique.

LE MAIRE
MICHEL LAROCHELLE